



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

presse

Question écrite n° 41780

## Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le récent rapport de la Cour des comptes : « les aides de l'État à la presse écrite ». La Cour des comptes recommande de réaliser périodiquement, par exemple tous les trois ans, des études permettant d'apprécier les niveaux de rentabilité respectifs des différentes familles de presse, et en particulier de celles relevant de la presse d'information politique et générale. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

## Texte de la réponse

Dans le cadre de son enquête annuelle sur la presse écrite, le ministère de la culture et de la communication dispose de données détaillées sur la situation économique de l'ensemble des entreprises de presse. Ces données permettent l'établissement de statistiques analytiques de chiffre d'affaires, y compris par familles de presse, qui font référence. En outre, la sollicitation de l'une ou l'autre des aides directes de l'État (fonds stratégique pour le développement de la presse, fonds d'aide aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires, fonds d'aide aux quotidiens locaux à faibles ressources de petites annonces, fonds d'aide à la presse hebdomadaire régionale, aide au portage) oblige les entreprises de presse à communiquer leurs données économiques. De ce fait, l'État dispose d'ores et déjà d'une vision détaillée de la rentabilité respective des différentes familles de presse et des principaux titres, couverte au demeurant par le secret des affaires. L'État note avec intérêt la piste ouverte par la Cour des comptes pour affiner encore cette vision.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41780

**Rubrique :** Presse et livres

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [5 novembre 2013](#), page 11508

**Réponse publiée au JO le :** [14 janvier 2014](#), page 409